

# Wolu-Inter-Quartiers

## ... en action !

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380

**Mai 2014**

MENSUEL N° 177 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

### **Le bosquet marécageux Hof-ten-Berg, en procédure de classement !**

Le bosquet marécageux Hof-ten-Berg, vous vous en souvenez ?

Cette zone située en retrait du boulevard de la Woluwe, à côté des potagers biologiques et de la ferme Hof-ten-Berg, était soumise à un projet immobilier en 2005.

Une mobilisation forte s'est rapidement créée afin de contrer un projet qui allait détruire une zone de valeur biologique certaine et une mare naturelle de plus de cent mètres carrés.

Wolu-Inter-Quartiers, mais également les comités de quartier De Cuyper/Dix Arpents, Hof-ten-Berg et Aquilon ont distribué un toutes-boîtes pour informer les habitants et les inviter à réagir.

Parallèlement, l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Promotion du Réseau Ecologique (ASEPRE) avait déjà anticipé ce projet de construction en déposant une demande de classement auprès du service des Monuments et des Sites.

Les habitants ont été nombreux à se mobiliser puisque 357 demandes à être entendues ont été enregistrées et 80 personnes se sont déplacées à la commission de concertation du 14 avril 2005.

Et nous avons été entendus, car la commission de concertation a remis un avis défavorable et nous avons cru avoir trouvé les moyens de protéger ce site.

A tort, car le plus grave était à venir. Le promoteur a utilisé ses recours, ce qui est son droit. Ce qui est plus critiquable, c'est que devant la pauvreté soulignée de son premier rapport d'incidences (2 pages), le promoteur a élaboré un nouveau rapport d'incidences d'une cinquantaine de pages qu'il a remis au Gouvernement afin d'appuyer sa demande et, fort de bons conseils, il a remis de nouveaux plans



qui proposent une petite zone humide en plus des constructions.

Et c'est justement sur ce rapport que le Gouvernement s'est basé pour délivrer le permis d'urbanisme.

Dès lors, des riverains ont introduit un recours au Conseil d'Etat contre le permis d'urbanisme afin de demander de recommencer l'ensemble de la procédure d'enquête publique pour que tout le monde puisse se prononcer sur les nouveaux documents proposés par le promoteur.

De son côté, le ministre de l'environnement n'a pas délivré de permis en environnement, ce qui bloquait le projet, dans l'attente du recours au Conseil d'Etat.

En novembre 2007, le Conseil d'Etat suspend l'exécution du permis d'urbanisme accordé par le Gouvernement bruxellois.

Depuis, c'était quasi le silence, à part quelques bruits nous signalant un nouveau projet.

**Aujourd'hui, c'est une bonne nouvelle qui nous est parvenue.**

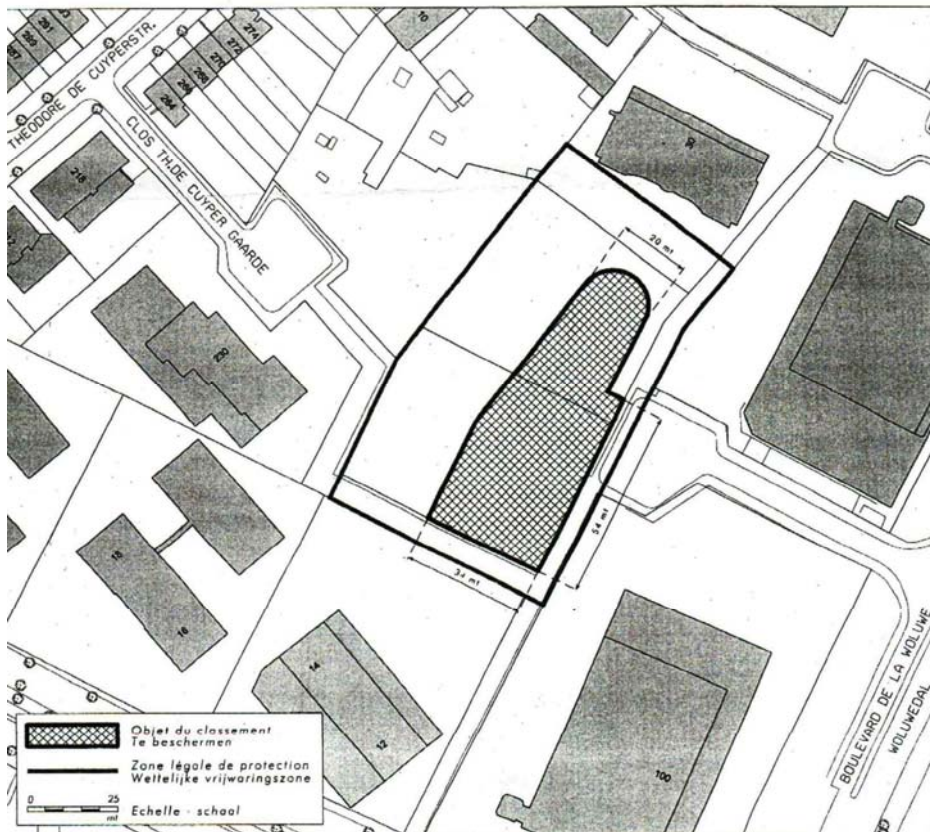
En effet, en ce début de 2014, la

procédure de classement comme site du bosquet marécageux a été signifiée à l'ASEPRE.

Quelques paragraphes de l'analyse du site démontrent bien son réel intérêt en matière de biodiversité et de qualité paysagère.

*La présence d'une population exceptionnelle de grande prêle, celle d'une ancienne aulnaie marécageuse formée de sujets remarquables et celle d'un sol probablement originel (au niveau de la dépression marécageuse, consistant en un rare témoin des sols naturels du lit majeur de la Woluwe dans cette partie de Bruxelles) font de cette aulnaie-saulaie (blanche) à grande prêle à criques de suintement d'eau carbonatée, un site dont la protection est prioritaire.*

*Le site de l'Hof-ten-Berg présente toutes les conditions requises pour bénéficier d'un classement comme site mais, en outre, au sein des sites ayant une grande valeur biologique, il présente l'intérêt supplémentaire de s'inscrire dans le vaste contexte de protection de la vallée de la Woluwe dont il constitue, avec son pendant sur la rive droite de l'Hof-ten-*



Musschen, le premier ou le dernier maillon du maillage bleu avant de franchir la frontière régionale.

Ce site contribue de manière es-

sentielle à connecter l'ensemble de la vallée de la Woluwe, et précisément de sa rive gauche, au vaste réseau du maillage vert transrégio-

### Financement participatif ou Crowdfunding

Littéralement « financement par la foule », le crowdfunding permet de financer des projets en faisant appel à un grand nombre de personnes (ami, famille ou simple internaute) qui y participent en investissant de petites sommes.

L'actionnariat participatif ou Crowdfunding nous vient tout droit du milieu artistique des Etats Unis. Hollywood l'a utilisé pendant des décennies avant de se lancer dans des films à budgets colossaux ?

En effet, les artistes ont eu recours au mécénat pour soutenir la création d'œuvres : pièces de théâtre, films, sculptures, ...

Fondamentalement novateur en Europe, **ce type de financement participatif procède d'une triple évolution à la fois financière, technique et sociale**

**Financière** : financer sans les banques

Basé sur le web, le principe de crowdfunding permet à des citoyens ordinaires (amis, connaissances, inconnus, internautes etc.) de finan-

cer un projet en commun. Il s'agit généralement de projets qui n'ont pas pu recevoir un financement traditionnel (banques, investisseurs, etc.), ce qui dans le contexte actuel de resserrement des conditions de crédit s'est amplifié pour les « starters » et pour les structures économiques de très petite taille.

#### Technique et sociale.

Ce concept n'est pas spécialement nouveau mais aujourd'hui, sa popularité monte en flèche.

Pourquoi? Grâce à internet, et plus précisément aux réseaux sociaux, le crowdfunding touche un très grand nombre de personnes en un minimum de temps.

Au-delà de l'aspect financier, le crowdfunding est également une manière d'impliquer une communauté autour des projets, de tester leur viabilité ou de les co-construire.

Il s'agit en fait d'un financement collaboratif de projets.

#### Comment cela fonctionne-t-il ?

Vous souhaitez trouver des sources de financement pour lancer votre entreprise ou la développer.

Cependant on sait que les plus

nal. A contrario, sa disparition serait de nature à entraver cette connexion et aurait des répercussions sur l'ensemble des sites protégés de cette vallée en matière de perte de biodiversité et de renforcement du caractère insulaire de la Région

L'ensemble formé avec la ferme classée Hof-ten-Berg et la zone de potagers offre un paysage rural à sauvegarder dans un cadre de vie urbain.

La diversité floristique et faunistique du site lui confère une valeur intrinsèque peu courante dans une région urbaine.

**Il reste cependant un bémol**, car le propriétaire du terrain pouvait introduire un recours au Conseil d'Etat jusqu'au 7 mai 2014 pour empêcher la procédure de classement. Nous n'avons pas pu pour l'instant savoir s'il l'a fait.

Soulignons également que si le site est classé, l'implantation de logements est toujours possible, mais ce sera sur une zone beaucoup plus restreinte que les projets précédents et sous des conditions drastiques en faveur de la zone classée.

A suivre donc !

**Bernard Devillers, coordinateur.**

petites entreprises et des indépendants sont ceux qui éprouvent le plus de difficultés à accéder au crédit.

Alors bien souvent les entreprises se tournent vers des investisseurs indépendants et privés. En échangeant une partie du capital de leur entreprise et/ou la gestion de leur entreprise.

Depuis 2012 on voit apparaître sur le marché belge des plates-formes permettant au grand public d'investir dans des sociétés.

La première start-up à s'être mise sur le marché est myfirstcompany ; elle permet aux internautes de soutenir des projets à partir de 50 € et jusqu'à 100 000 € maximum.

Une autre start-up du crowdfunding s'est aussi lancée sur le marché belge du financement, il s'agit de « look & fin ». Pour investir le montant est fixé à 100 € et permet aux entreprises d'emprunter jusqu'à 200 000 €. Look&fin se concentre sur les jeunes entreprises ayant déjà un historique commercial et un chiffre d'affaire des 20 000 à 50 000 €.

Une troisième start-up est venue compléter l'offre du marché, il s'agit de mymicroinvest . Elle permet aux



**Small Contributions**



**Lots of People**



**Creative Success!**

investisseurs de faire une mise minimale de 100 € et d'investir dans des start-up en croissance, avec des investisseurs professionnels tels que les fonds de capital-risque ou des business Angel aux mêmes conditions financières. Si le montant minimum demandé au public est atteint, les fonds de l'investisseur professionnel sont libérés et le projet est financé.

**Il existe plusieurs types de crowdfunding :**

- **Equity Based Crowdfunding:** les investisseurs reçoivent une participation dans la société. Ils deviennent donc actionnaires et supportent le risque de voir le capital investi disparaître : exemple : myfirstcompany ;
- **Lending Based Crowdfunding :** les investisseurs sont récompensés pour leur investissement sur une période de temps déterminée.

Il s'agit en fait d'un prêt (subordonné ou non) avec une rémunération sous forme d'intérêts : exemple « look » & »fin » ;

- **Reward Based Crowdfunding:** Les investisseurs reçoivent un élément tangible ou un service en échange de leurs fonds : exemple : « ulule » ;
- **Donation Based Crowdfunding:** la contribution va vers une cause charitable la plupart du temps. Mais les dons peuvent aussi être faits à d'autres idées ou projets de création.

**A quoi et à qui est plus spécifiquement destiné le crowdfunding ?**

- à des projets nécessitant quelques dizaines de milliers d'euros d'emprunt ;
- à des projets qui ne trouvent pas d'écho dans une banque ou chez un business angel ;
- à l'entrepreneur qui ne souhaite

pas céder un pourcentage du capital de sa société ;

- à l'entrepreneur qui ne souhaite pas d'intervention dans la gestion de sa société ;

**Pourquoi le financement participatif a-t-il le vent en poupe ?**

- parce que la crise financière est passée par là ;
- parce que nos banquiers ne jouent pas le jeu de l'entrepreneuriat ;
- parce que les technologies de l'information ont évolué ;
- parce que de nouveaux usages sont apparus sur la toile avec l'avènement du Web 2.0 ;
- parce que le cadre législatif est devenu plus souple.

En plus, tout récemment, le Ministre des Finances a fait part de ses intentions de créer un cadre fiscal favorable à ce nouveau mode de financement facilité par le web où les petits investissements s'accumulent pour créer une enveloppe substantielle.

Autant de raisons qui font, de ce type de financement, un atout de premier ordre pour les petits entrepreneurs mais aussi pour les porteurs de projets.

*Béatrix Tiquin,  
pour les comités du Haut Woluwe*

**Découvrez le blog du comité de quartier Hof-ten-Berg**

<http://hoffenberg.blogspot.be/>

**Et celui du comité de quartier Kerkedelle**

<http://kerkedelle.canalblog.com/>

**Inscrivez-vous à la Cyberlettre de la commune de Woluwe-Saint-Lambert**

[www.woluwe1200.be/fr](http://www.woluwe1200.be/fr), puis cliquer sur le lien en bas de page à droite.



**Paganini, Yamamoto, Sperger, Borghi**



Haruko Tanabe, viola d'amore  
Korneel Le Compte, contrebasse viennoise

**CONCERT**

Samedi 21 juin 2014 à 15h00  
en l'église St Henri - Parvis St Henri  
1200 Woluwe St Lambert

Une initiative des  
Comités de quartier du Haut Woluwé  
avec la collaboration de la Paroisse St-Henri

PAF LIBRE  
[www.compostitterbeek.canalblog.com](http://www.compostitterbeek.canalblog.com)



**Le désherbage à la vapeur d'eau chaude dans l'avenue des Constellations. Espérons que cela soit efficace !**



**Invisible, silencieuse et inodore la pollution par ondes et micro-ondes est pourtant nocive.**

**grONDES** est une plate-forme qui réunit les quartiers bruxellois concernés par des projets ou des implantations d'antennes relais 2, 3 et 4G.

Une coordination pour des technologies mobiles qui respectent la santé, l'environnement et l'urbanisme.

**grONDES** a pour objectifs de réunir les nombreux quartiers bruxellois qui s'opposent aux antennes relais, d'informer sur le danger qu'elles représentent pour la santé et dénoncer ensemble la nouvelle ordonnance régionale. Qui, entre autres, multiplie par quatre le rayonnement autorisé, supprime l'enquête publique et la protection dont bénéficiaient les crèches, écoles ou hôpitaux.

La nouvelle ordonnance quadruple le seuil maximal de rayonnement des antennes, contre l'avis du Conseil Supérieur de la Santé qui considère que seul un seuil cumulatif inférieur à 3V/m respecte le principe de précaution. Un nombre croissant d'études scientifiques, de médecins, de pédiatres, de cancérologues sont plus prudents encore et préconisent des seuils moindres, comme le Conseil de l'Europe qui recommande 0,6V/m, soit cent fois moins que la nouvelle norme bruxelloise portée à 6V/m.

Les technologies mobiles et les antennes sont-elles nocives? Pour ce qui est du GSM, le débat est clos pour les pédiatres, médecins et scientifiques. Il ne fait pour eux aucun doute que l'utilisation du GSM, particulièrement pour les enfants, est nocive. Seuls les fabricants, les opérateurs, les médias et trop de décideurs politiques continuent de

**FÊTE DE QUARTIER**  
**HOF-TEN-BERG**  
**À L'AMÉRICAINNE**  
**LE 21 JUIN 2014**

**DE 10H 18H**  
ANIMATIONS, JEUX-CONCOURS D'HABILITÉ,  
CONCERTS

CHATEAU GONFLABLE, TAUREAU MARIQUINÉ, BOWLING HUMAIN, PONEYS, CARROUSEL, MULTI TREMPOLINE, JEU DE MASSACRE, JEU DU CLOU, TIR À L'ARC, COURSE EN SAC, JEU DU FER À CHEVAL, DIVERS JEUX DE VISÉE ET D'HABILITÉ, FANFARE DE L'AMICALE DE NEW ORLEANS (JAZZ), SPECTACLE DE DANSE HIP-HOP, SPECTACLE ET ANIMATIONS

**PARTIR DE 19H**  
BARBECUE DEVANT LE CHALET  
(RESERVATIONS : MARIE-JEANNE DENI 0496 81 16 42 OU JEANNE NICOLAS 0494 28 24 98)

**20H**  
CONCERT DE MATHYLDE

UNE INITIATIVE DE L'ASBL CHEVIN DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'EMPLOI

**WOLUWE-SAINT-LAMBERT**  
www.woluwe1200.be

"douter" malgré les preuves apportées de nombreuses études scientifiques sérieuses.

Pour ce qui est des antennes relais, le débat est plus délicat, car dans ce cas celles et ceux qui font le choix de peu ou ne pas utiliser le GSM se voient pourtant imposer un rayonnement électromagnétique continu, de jour comme de nuit. Ici aussi un nombre croissant d'études démontrent un impact indéniable des antennes sur le sommeil et la santé des populations voisines, particulièrement des enfants... **La suite sur <http://www.grondes.be>**

**Les comités de quartier du Haut Woluwe,  
Parvis St Henri, Prekelinden/Bois de Linthout, Lambeau et Alentours**

**sont très heureux de vous accueillir et  
vous invitent à :**

**la Fête du Printemps**  
**le samedi 7 juin 2014 à partir de 18 h.**  
dans le parc Itterbeek, 78 avenue Preklinden

**pour partager un moment de détente qui, nous l'espérons,  
contribuera à mettre de jolies couleurs dans nos vies à tous.**

Convivialité, rires et bonne humeur seront les ingrédients précieux qui pimenteront le menu et, en bonus, vous aurez l'occasion de faire connaissance avec les habitants de nos quartiers ainsi que les bénévoles des comités qui s'activent tout au long de l'année à préserver et/ou à promouvoir un cadre de vie agréable et durable dans nos quartiers. Un appel tout particulier est lancé aux nouveaux habitants de nos quartiers.

**Au menu : barbecue et salades variées à volonté**  
Avec l'aimable collaboration de la boucherie du Parvis et de la boulangerie Erard  
PAF : 10 € une boisson au choix incluse (2€ pour les enfants de moins de 12 ans)  
Réservation : vivement souhaitée pour le mercredi 4 juin au plus tard  
Par mail : [tlquin6@hotmail.com](mailto:tlquin6@hotmail.com) ou tél. 0477 842 705

**Malgré l'aménagement d'une zone de parking dédiée aux livraisons, Aldi parvient à coordonner l'arrivée de deux camions, par ailleurs inadaptés par leur taille à la voirie, en même temps. Donc, un blocage de la rue sans aucune gêne et n'allez pas leur faire une remarque !**

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?  
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83  
Email : [woluintersquartiers@hotmail.com](mailto:woluintersquartiers@hotmail.com) - Site : [www.wiq.be](http://www.wiq.be) - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

**Abonnement au Bulletin de 6 à 10 € / an, selon ...**



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

